

AJIR - INSA ROUEN NORMANDIE

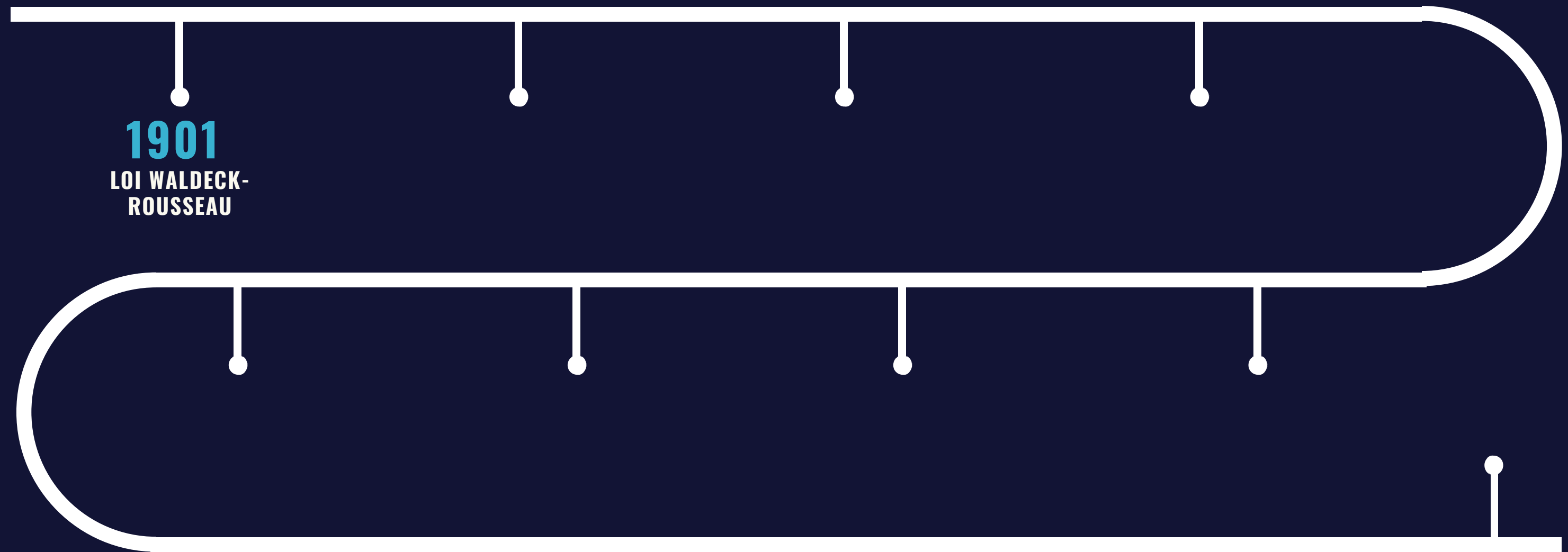
Cadre Légal et Réglementaire

RFP

HISTOIRE DU MOUVEMENT



Junior-Entreprises

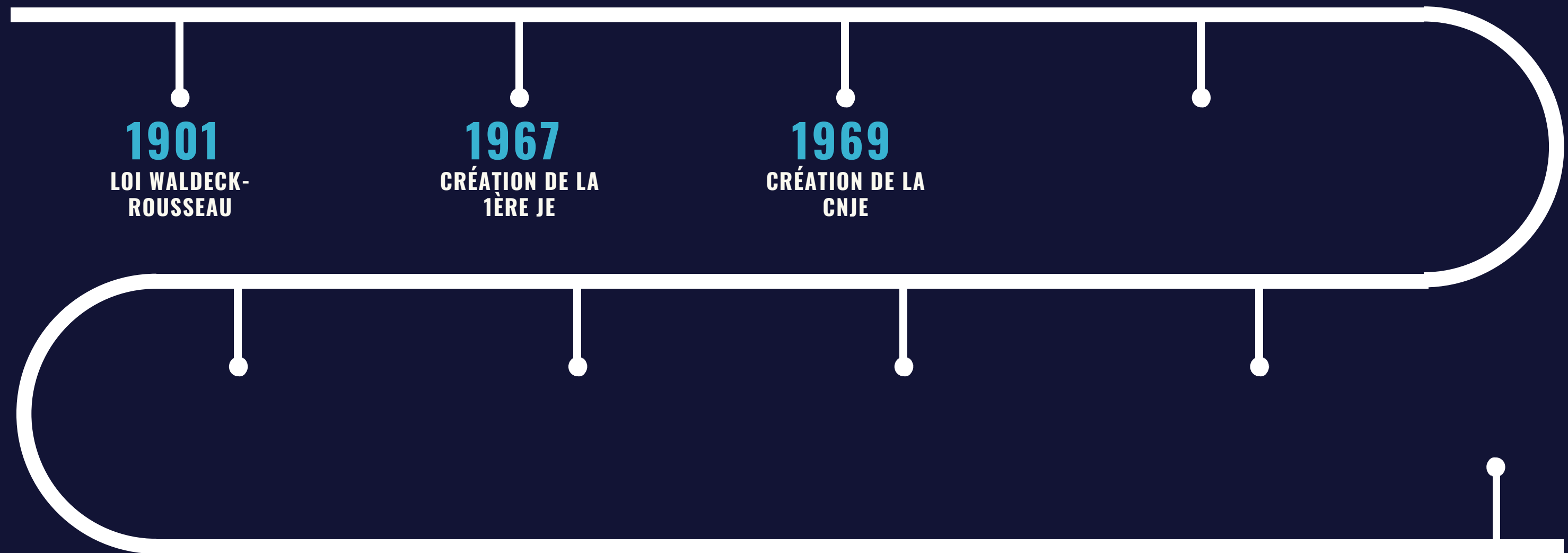


1901
LOI WALDECK-
ROUSSEAU

HISTOIRE DU MOUVEMENT



Junior-Entreprises



1901
LOI WALDECK-
ROUSSEAU

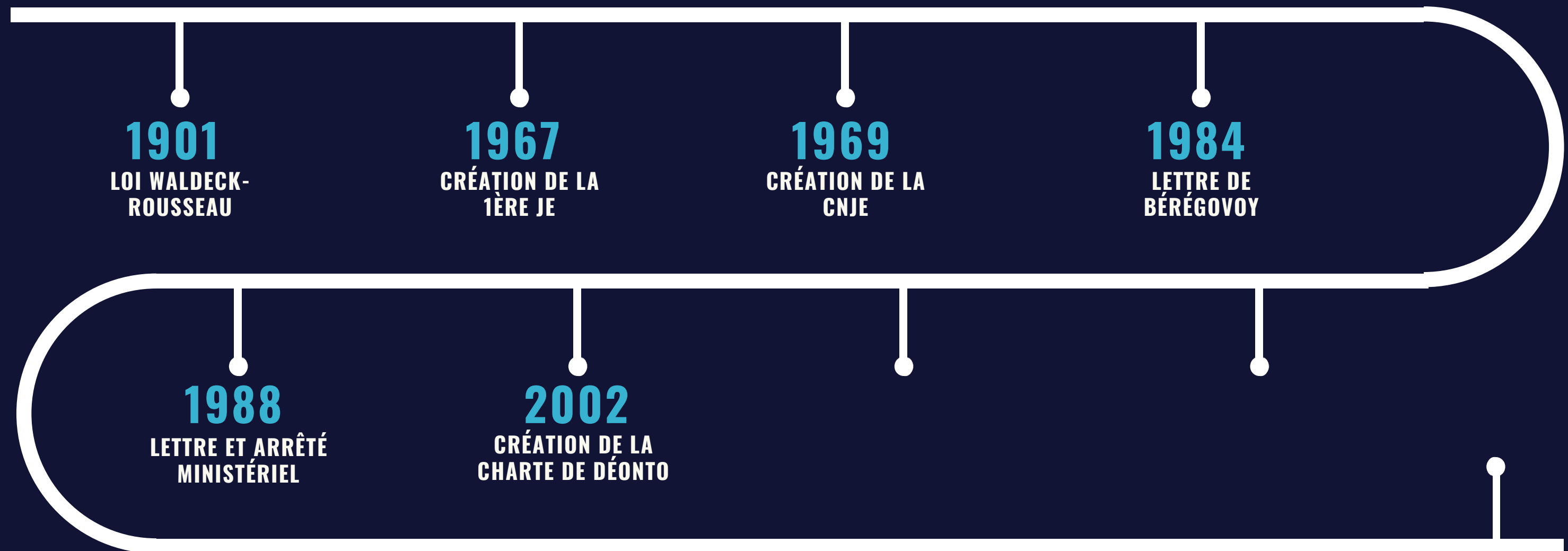
1967
CRÉATION DE LA
1ÈRE JE

1969
CRÉATION DE LA
CNJE

HISTOIRE DU MOUVEMENT



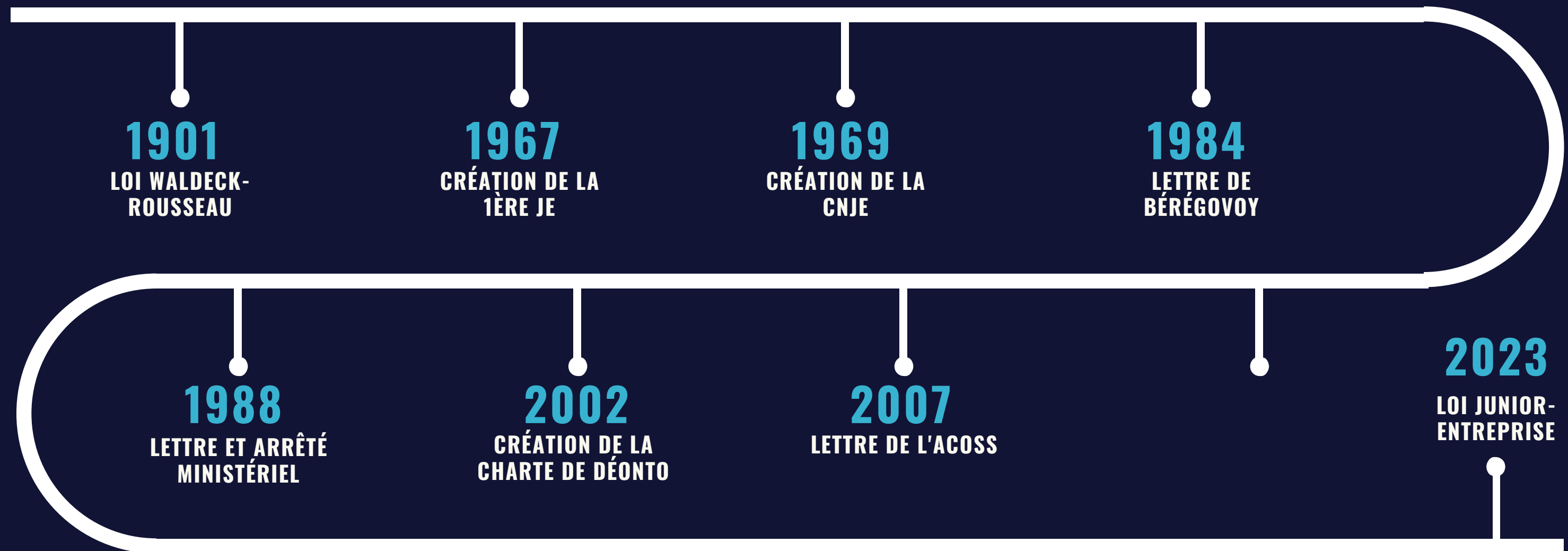
Junior-Entreprises



HISTOIRE DU MOUVEMENT



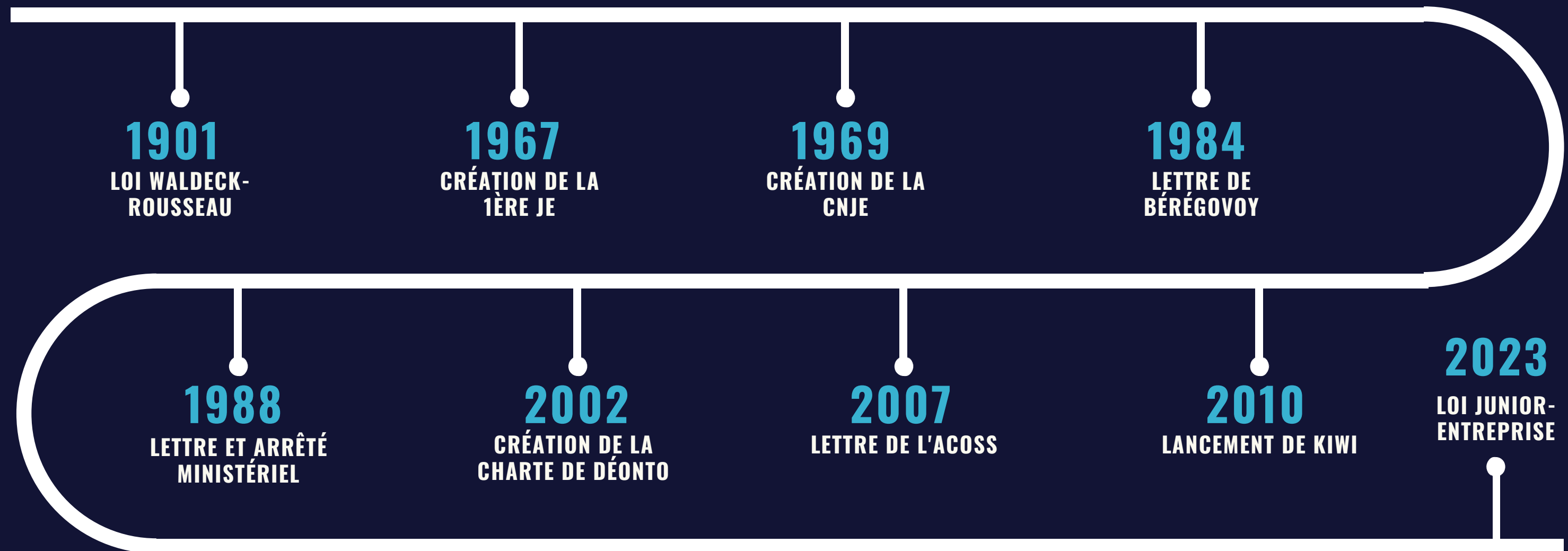
Junior-Entreprises



HISTOIRE DU MOUVEMENT



Junior-Entreprises



STATUT DÉROGATOIRE

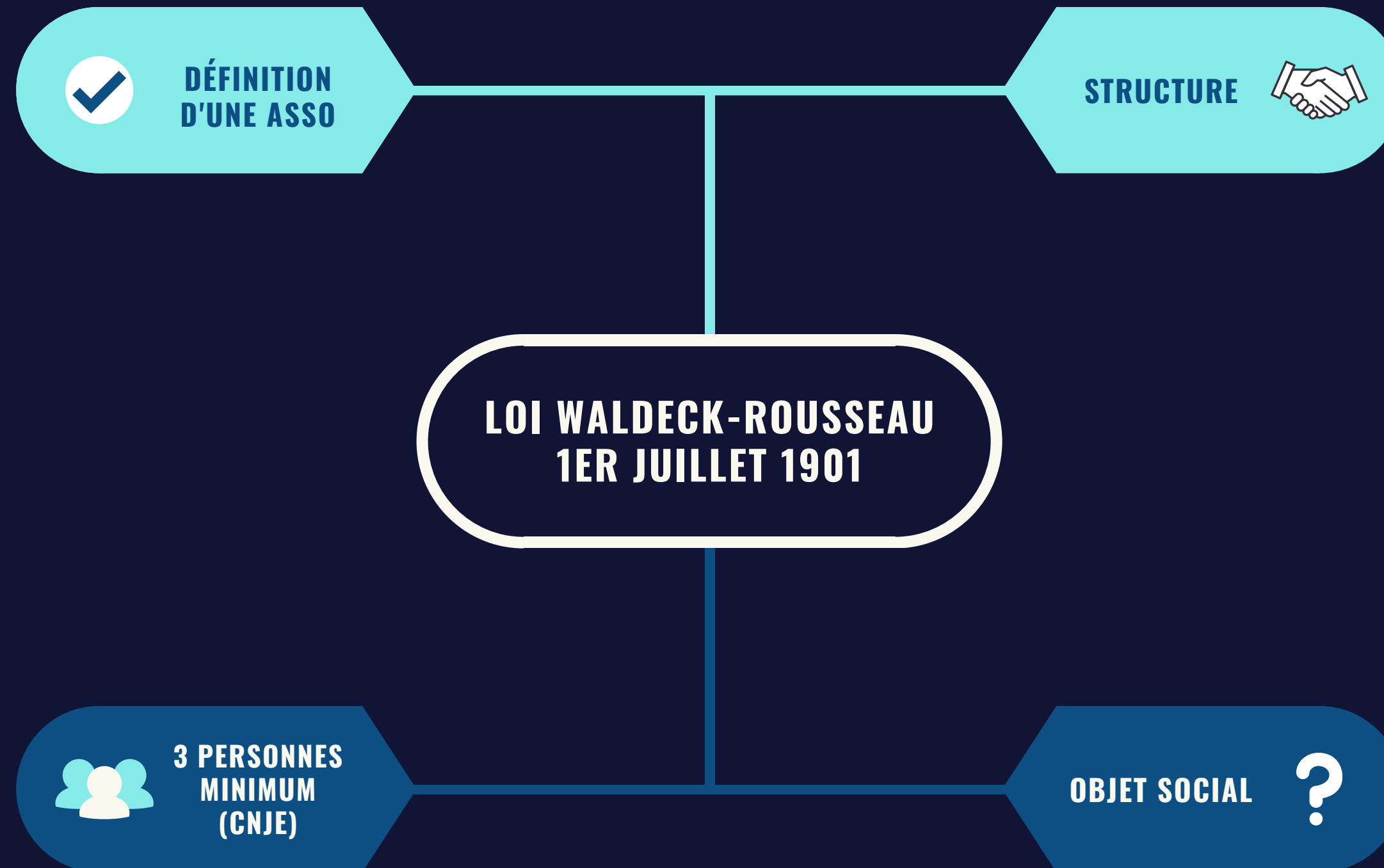


Junior-Entreprises

DÉFINITION

Le Statut Dérogatoire, correspond à l'ensemble des **obligations** (fiscales, sociales, légales et règles CNJE), qui différencient les associations réalisant des missions à **caractère pédagogique** (comme les Junior-Entreprises), des **entreprises** et des autres associations de Loi 1901

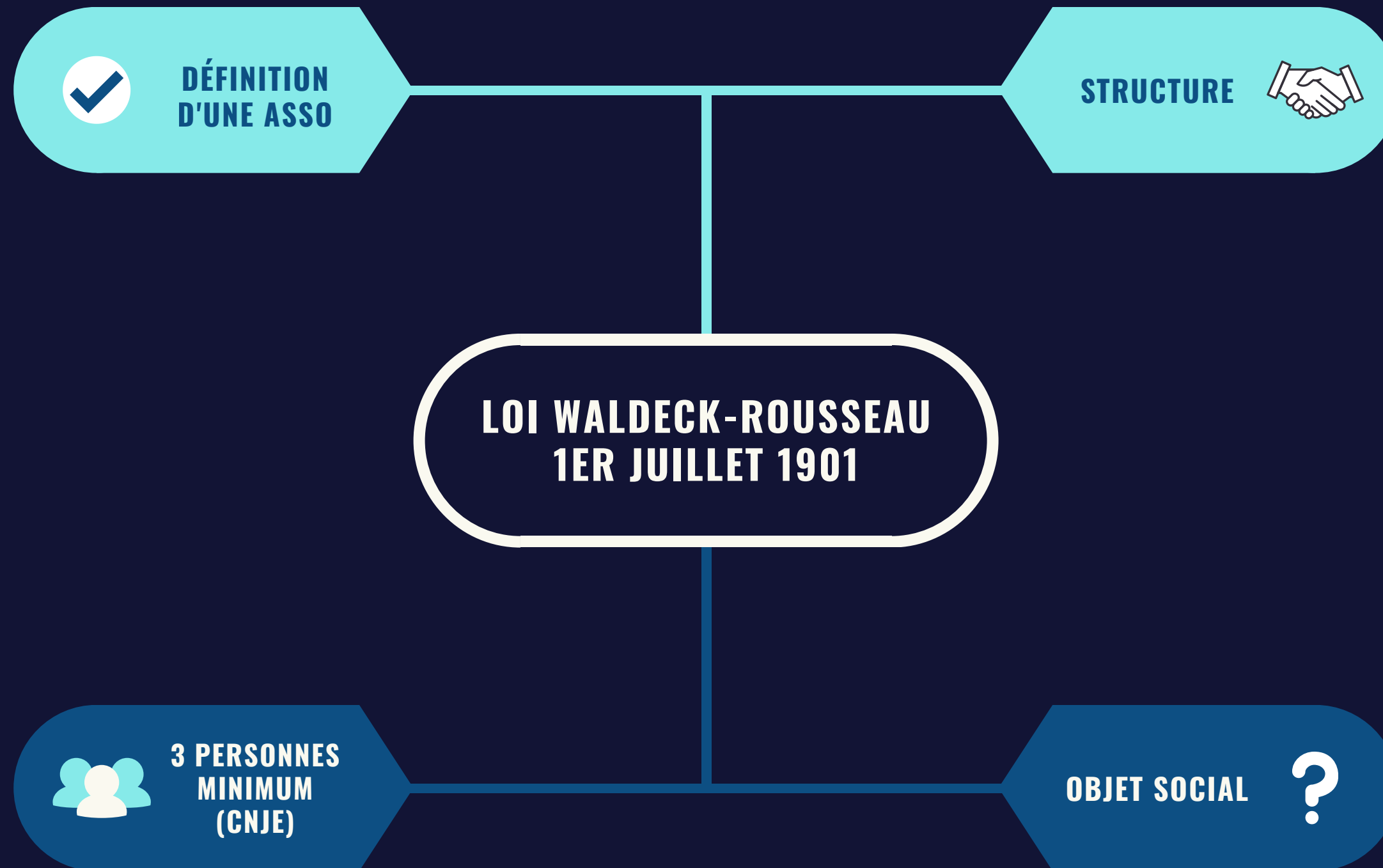
LOI WALDECK-ROUSSEAU



LOI WALDECK-ROUSSEAU

ACTIVITÉ NON
LUCRATIVE

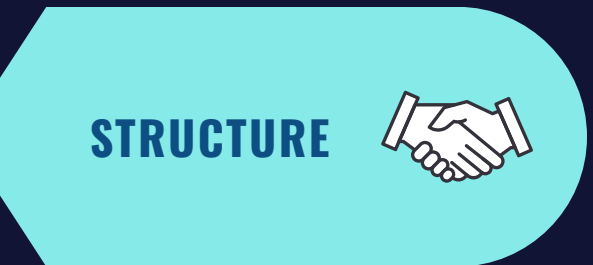
GESTION
DÉSINTÉRESSÉE



LOI WALDECK-ROUSSEAU

ACTIVITÉ NON
LUCRATIVE

GESTION
DÉSINTÉRESSÉE



STATUTS
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR



LOI WALDECK-ROUSSEAU

ACTIVITÉ NON
LUCRATIVE

GESTION
DÉSINTÉRESSÉE



DÉFINITION
D'UNE ASSO

STRUCTURE



STATUTS
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR

LOI WALDECK-ROUSSEAU
1ER JUILLET 1901

TRÉSORIER.E
SEC GEN
PRÉSIDENT.E



3 PERSONNES
MINIMUM
(CNJE)

OBJET SOCIAL



LOI WALDECK-ROUSSEAU

ACTIVITÉ NON
LUCRATIVE

GESTION
DÉSINTÉRESSÉE



DÉFINITION
D'UNE ASSO

STRUCTURE



STATUTS
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR

LOI WALDECK-ROUSSEAU
1ER JUILLET 1901

TRÉSORIER.E
SEC GEN
PRÉSIDENT.E



3 PERSONNES
MINIMUM
(CNJE)

OBJET SOCIAL



PROLONGER
L'ENSEIGNEMENT
DE L'INSA PAR LA
PRATIQUE

LETTRE DE BÉRÉGOVOY

PARTIE FISCALE DU STATUT DÉROGATOIRE

LETTRE DE
BÉRÉGOVOY
1984

LETTRE DE BÉRÉGOVOY

PARTIE FISCALE DU STATUT DÉROGATOIRE

VOCATION
ÉCONOMIQUE

LETTRE DE
BÉRÉGOVOY
1984

LETTRE DE BÉRÉGOVOY

PARTIE FISCALE DU STATUT DÉROGATOIRE

VOCATION
ÉCONOMIQUE

TVA

LETTRE DE
BÉRÉGOVOY
1984

IS

LETTRE DE BÉRÉGOVOY

PARTIE FISCALE DU STATUT DÉROGATOIRE

VOCATION
ÉCONOMIQUE

TVA

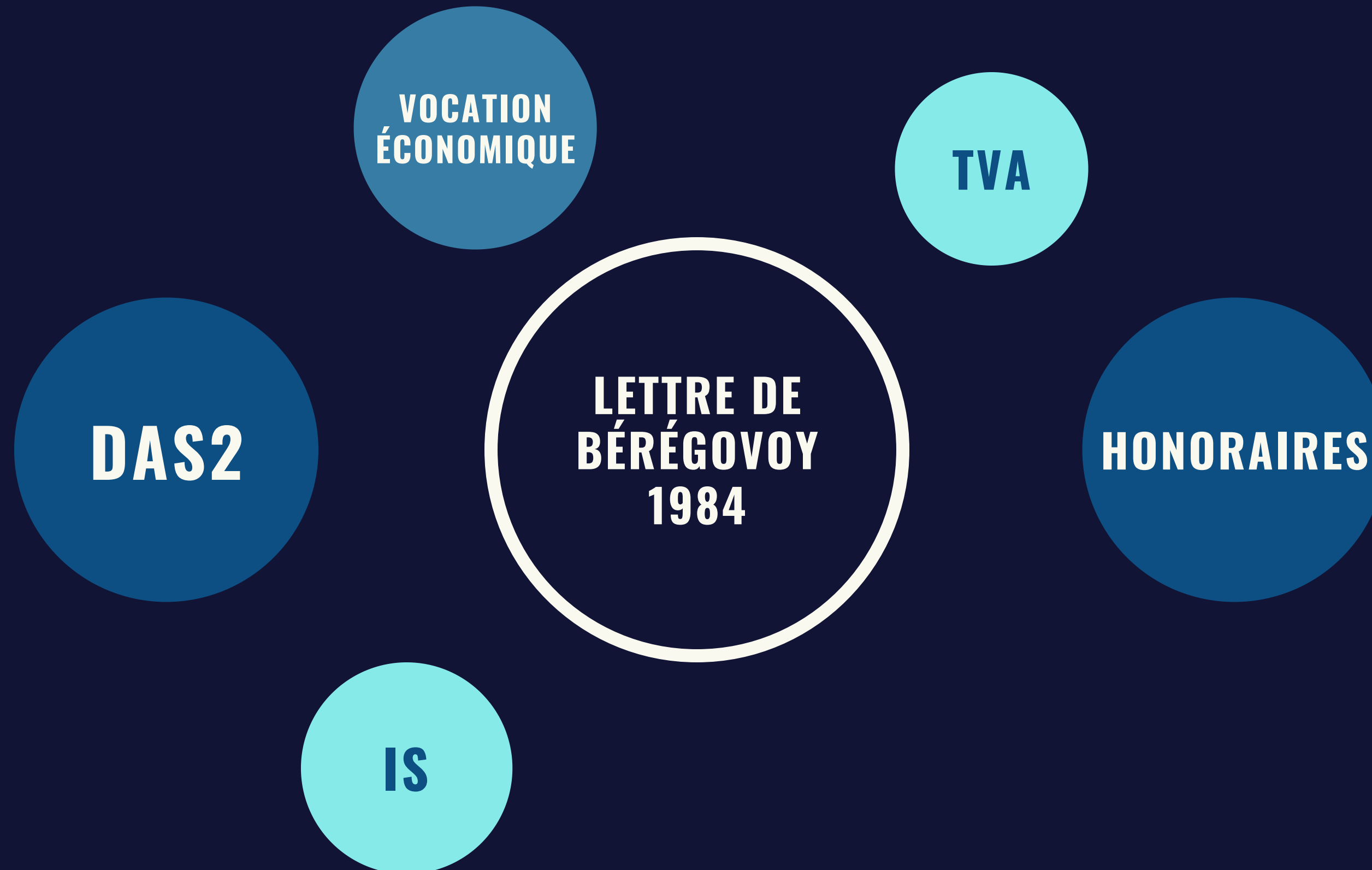
LETTRE DE
BÉRÉGOVOY
1984

HONORAIRES

IS

LETTRE DE BÉRÉGOVOY

PARTIE FISCALE DU STATUT DÉROGATOIRE



OUCH!

**PROCÈS DES MINES
DE SAINT-ETIENNE
1986**



**LETTRE ET ARRÊTÉ
MINISTÉRIELS
1988**

**COMPLÈTE LE STATUT
SOCIAL DES JUNIORS**

**ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

DOMAINE DE COMPÉTENCES

**OBJET
SOCIAL**

**LETTRE ET ARRÊTÉ
MINISTÉRIELS
1988**

**COMPLÈTE LE STATUT
SOCIAL DES JUNIORS**

**ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

DOMAINE DE COMPÉTENCES

**OBJET
SOCIAL**

**LETTRE ET ARRÊTÉ
MINISTÉRIELS
1988**

**CONDITIONS
D'APPLICATION
STATUT
DÉROGATOIRE**

ÉTUDIANT ÉTABLISSEMENT

SÉCURITÉ SOCIALE

**COMPLÈTE LE STATUT
SOCIAL DES JUNIORS**

**ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

DOMAINE DE COMPÉTENCES

**OBJET
SOCIAL**

UNITÉ DE FACTURATION

ENTRE 80€ ET 450 €

INDIVISIBLE

JEH

**LETTRE ET ARRÊTÉ
MINISTÉRIELS
1988**

**CONDITIONS
D'APPLICATION
STATUT
DÉROGATOIRE**

ÉTUDIANT ÉTABLISSEMENT

SÉCURITÉ SOCIALE

**COMPLÈTE LE STATUT
SOCIAL DES JUNIORS**

ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE
DOMAINE DE COMPÉTENCES

**OBJET
SOCIAL**

UNITÉ DE FACTURATION
ENTRE 80€ ET 450 €
INDIVISIBLE

JEH

**LETTRE ET ARRÊTÉ
MINISTÉRIELS
1988**

CONDITIONS
D'APPLICATION
STATUT
DÉROGATOIRE

ÉTUDIANT ÉTABLISSEMENT
SÉCURITÉ SOCIALE

**COMPLÈTE LE STATUT
SOCIAL DES JUNIORS**

**DADS
TR
BRC**

DÉCLARATIFS SOCIAUX
LE DÉTAIL EN
FORMATION TRÉSO 🤔

LETTRE DE L'ACOSS

2007



LETTRE DE L'ACOSS

2007



**PHASES SANS
PLUS-VALUE
PÉDAGOGIQUE**

**Une Étude peut contenir des
phases sans PVP si elles sont
indispensables à la réalisation
d'une phase d'analyse**

LETTRE DE L'ACOSS

2007



**PHASES SANS
PLUS-VALUE
PÉDAGOGIQUE**

Une Étude peut contenir des phases sans PVP si elles sont indispensables à la réalisation d'une phase d'analyse

**MISSION SANS
PLUS-VALUE
PÉDAGOGIQUE**

Une mission peut ne pas avoir de PVP uniquement dans le cas d'une sous-traitance entre Junior-Entreprise

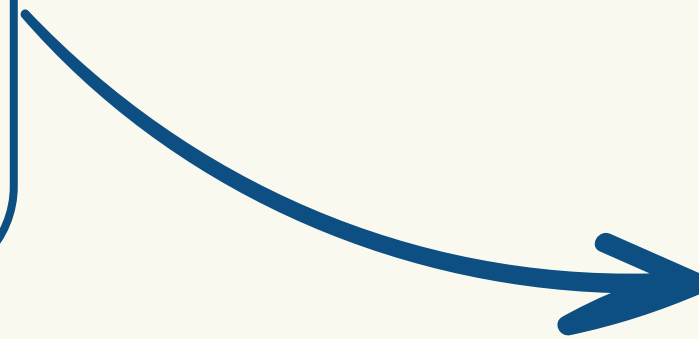
LOI JUNIOR-ENTREPRISE - 2023

LOI JUNIOR-ENTREPRISE - 2023

**RECONNAISSANCE DU
MODÈLE JUNIOR-
ENTREPRISE**

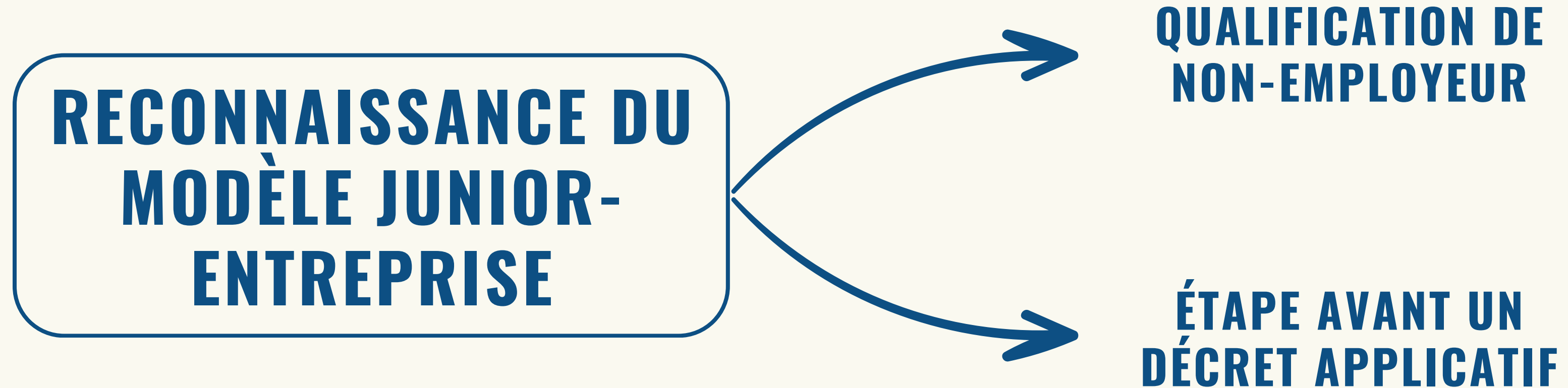
LOI JUNIOR-ENTREPRISE - 2023

**RECONNAISSANCE DU
MODÈLE JUNIOR-
ENTREPRISE**



**ÉTAPE AVANT UN
DÉCRET APPLICATIF**

LOI JUNIOR-ENTREPRISE - 2023



Les notions essentielles au quotidien

AU SEIN DE L'AJIR

CODE DE LA DÉONTOLOGIE



CODE DE LA DÉONTOLOGIE



LES MEMBRES D'UNE JUNIOR RÉALISENT DES PRESTATIONS DE SERVICE DANS LE BUT DE METTRE EN APPLICATION LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT



CODE DE LA DÉONTOLOGIE



LES MEMBRES D'UNE JUNIOR RÉALISENT DES PRESTATIONS DE SERVICE DANS LE BUT DE METTRE EN APPLICATION LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT



LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT PERMETTENT LA RÉALISATION D'UN LIVRABLE TANGIBLE DE QUALITÉ



CODE DE LA DÉONTOLOGIE



LES MEMBRES D'UNE JUNIOR RÉALISENT DES PRESTATIONS DE SERVICE DANS LE BUT DE METTRE EN APPLICATION LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT



LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT PERMETTENT LA RÉALISATION D'UN LIVRABLE TANGIBLE DE QUALITÉ



LES ADMINISTRATEURS DE LA JUNIOR ASSURENT UN ACCOMPAGNEMENT DES INTERVENANTS ET DES CLIENTS DANS LE CADRE D'UNE MISSION QUI GARANTIT LA BONNE RÉALISATION DE CELLE-CI



CODE DE LA DÉONTOLOGIE



LES MEMBRES D'UNE JUNIOR RÉALISENT DES PRESTATIONS DE SERVICE DANS LE BUT DE METTRE EN APPLICATION LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT



LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT PERMETTENT LA RÉALISATION D'UN LIVRABLE TANGIBLE DE QUALITÉ



LES ADMINISTRATEURS DE LA JUNIOR ASSURENT UN ACCOMPAGNEMENT DES INTERVENANTS ET DES CLIENTS DANS LE CADRE D'UNE MISSION QUI GARANTIT LA BONNE RÉALISATION DE CELLE-CI



LES DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉTUDIANTS PRENANT PART À UNE MISSION POUR LA JUNIOR SONT EN RÈGLE



CODE DE LA DÉONTOLOGIE



LES MEMBRES D'UNE JUNIOR RÉALISENT DES PRESTATIONS DE SERVICE DANS LE BUT DE METTRE EN APPLICATION LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT



LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT PERMETTENT LA RÉALISATION D'UN LIVRABLE TANGIBLE DE QUALITÉ



LES ADMINISTRATEURS DE LA JUNIOR ASSURENT UN ACCOMPAGNEMENT DES INTERVENANTS ET DES CLIENTS DANS LE CADRE D'UNE MISSION QUI GARANTIT LA BONNE RÉALISATION DE CELLE-CI



LES DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉTUDIANTS PRENANT PART À UNE MISSION POUR LA JUNIOR SONT EN RÈGLE



LA JUNIOR RESPECTE LE TAUX D'OUVERTURE AFIN DE TÉMOIGNER DE LA GESTION DÉSINTÉRESSÉE DE L'ASSOCIATION

LE TAUX D'OUVERTURE

LE TAUX D'OUVERTURE

Total des rétributions brutes signées
sur les RM des administrateurs

Total des rétributions brutes signées
sur le mandat

Le taux d'ouverture doit être :

- < 30% pour les administrateurs
- < 10% pour les 3 membres les plus indemnisés du Bureau

LE TAUX D'OUVERTURE

Total des rétributions brutes signées
sur les RM des administrateurs

Total des rétributions brutes signées
sur le mandat

Le taux d'ouverture doit être :

- < 30% pour les administrateurs
- < 10% pour les 3 membres les plus indemnisés du Bureau

Bon à savoir :

Le taux se calcule sur l'exercice social (un mandat) de la Junior, en se basant sur la date de signature des RM et non des BV.

RÈGLE DES 4P

RÈGLE DES 4P

PUBLICITÉ

PUBLIC

PRIX



PRODUIT

RÈGLE DES 4P

PUBLICITÉ

NON AGRESSIVE
TRANSPARENTE

GÉNÉRIQUE

PUBLIC

PRIX



PRODUIT

RÈGLE DES 4P

PUBLICITÉ

NON AGRESSIVE
TRANSPARENTE

GÉNÉRIQUE

PUBLIC

GÉNÉRIQUE

PRIX



PRODUIT

RÈGLE DES 4P

PUBLICITÉ

NON AGRESSIVE
TRANSPARENTE

GÉNÉRIQUE

PUBLIC

GÉNÉRIQUE

PRIX



PRODUIT

NON GÉNÉRIQUE

RÈGLE DES 4P

PUBLICITÉ

NON AGRESSIVE
TRANSPARENTE

GÉNÉRIQUE

PUBLIC

GÉNÉRIQUE

PRIX

GÉNÉRIQUE



PRODUIT

NON GÉNÉRIQUE

LE RGPD

C'est le Règlement Général de la Protection des Données.
Il faut le respecter (rôle du DPO en DSI)

LE RGPD

C'est le Règlement Général de la Protection des Données.
Il faut le respecter (rôle du DPO en DSI)

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable

Utilisation uniquement quand nécessaire et on prévient le responsable de pôle

LE RGPD

C'est le Règlement Général de la Protection des Données.
Il faut le respecter (rôle du DPO en DSI)

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable

Utilisation uniquement quand nécessaire et on prévient le responsable de pôle

Accès
Portabilité
Effacement
Rectification
Opposition



LES LOGICIELS

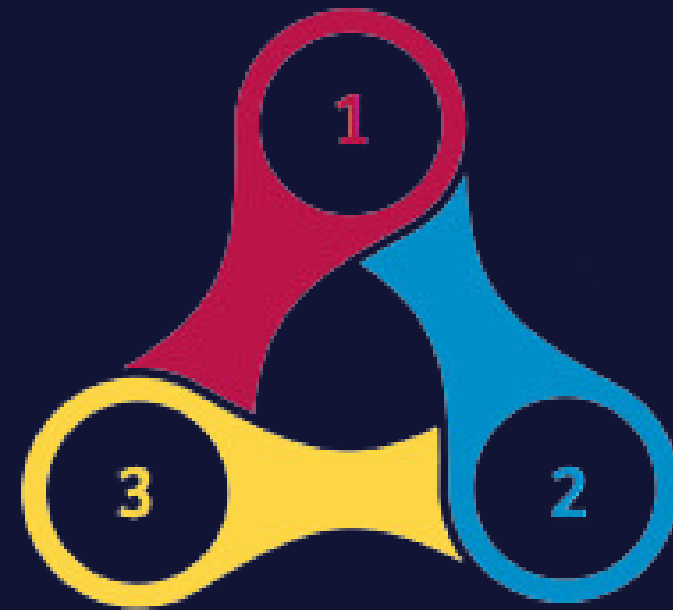
En Junior, nous devons utiliser des logiciels sous licence commerciales.

Les seuls exceptions sont les licences éducatives Adobe et Microsoft qui sont autorisées suite à un accord.

Les licences utilisées par la Junior sont suivies en DSI dans le cadre du RGDP.

LES SIGNATURES

Être normé eIDAS et
sur les Trusted List



Couvrir en cas
de litige

Avoir un système
de double
authentification

*Live*Consent

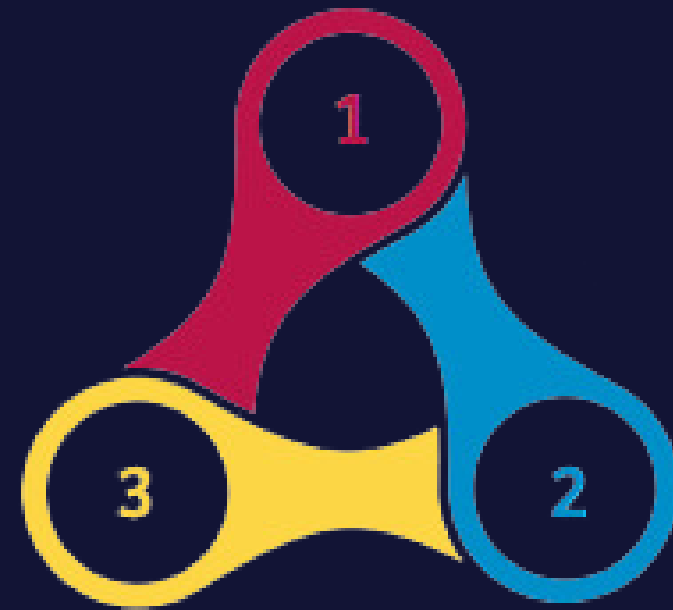
LES SIGNATURES

Une signature manuscrite
SCANNÉE n'a aucune valeur !!!

Être normé eIDAS et
sur les Trusted List

*Live*Consent

Couvrir en cas
de litige



Avoir un système
de double
authentification

LES STAGIAIRES

Une Junior a le droit d'avoir des stagiaires selon les règles suivantes :

- Stage de 6 mois maximum
- Établissement d'une convention de stage
- Travail sur des missions internes à la Junior (pas sur des études ou des missions quotidiennes de la Junior)

LES STAGIAIRES

Une Junior a le droit d'avoir des stagiaires selon les règles suivantes :

- Stage de 6 mois maximum
- Établissement d'une convention de stage
- Travail sur des missions internes à la Junior (pas sur des études ou des missions quotidiennes de la Junior)

MAXIMUM DE 3 STAGIAIRES EN SIMULTANÉ

LES CONCOURS



Point sur le concours

Le concours est à plus-value pédagogique ou dans l'intérêt du développement de la Junior



Point sur le cadeau

Le cadeau est à vocation pédagogique

WINNER

Point sur le gagnant

Le cadeau ne doit pas être offert à un dirigeant



Point sur le montant

Le montant du cadeau ne peut pas excéder un certain montant

(500€ par étudiant
2% du CA plafonné à 2000€)

LA DIFFÉRENCE JUNIOR / ENTREPRISE

LA DIFFÉRENCE JUNIOR / ENTREPRISE

Une Junior est très différente d'une entreprise sur de nombreux points :

- nous sommes une association à but non lucratif et vocation pédagogique
- nous n'avons pas de lien de subordination avec les Intervenants
- nous n'avons pas les mêmes impôts et cotisations grâce au Statut Dérogatoire

LA DIFFÉRENCE JUNIOR / ENTREPRISE

Une Junior est très différente d'une entreprise sur de nombreux points :

- nous sommes une association à but non lucratif et vocation pédagogique
- nous n'avons pas de lien de subordination avec les Intervenants
- nous n'avons pas les mêmes impôts et cotisations grâce au Statut Dérogatoire

Les mots **INTERDITS** :

- **cabinet de conseil** - association de conseil en ingénierie
- **consultant** - intervenant
- **recrutement** - sélection
- **salaire** - rétribution

